# Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

# Rapport sur le rendement

**Pour la période**
**se terminant le**
**31 mars 2009**

---

Le très honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada

**TABLE DES MATIÈRES**

Message du Président.....1

SECTION I – APERÇU.....2

Raison d'être.....2
Responsabilités.....2
Résultat stratégique.....2
Architecture des activités de programme.....3
Sommaire du rendement.....3
Sommaire du rendement.....4
Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique.....5
Analyse des risques.....6
Profil des dépenses.....7
Crédits votés et législatifs.....7

SECTION II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....9

Activité de programme 1 : Études.....10
Activité de programme 2 : Plaintes.....13

SECTION III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....16

Principales données financières.....16

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....20

## Message du Président

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS ou Comité) pour l'exercice 2008-2009.

Le renseignement de sécurité baigne dans un contexte en évolution constante. Face au contexte diversifié de la menace de la part d'États aussi bien que de protagonistes non étatiques, aux enquêtes de plus en plus nombreuses à l'étranger et à la demande grandissante d'intervenants étatiques, le monde du renseignement de sécurité est devenu plus complexe. Pour le CSARS, cette toile de fond a souligné l'importance d'une surveillance indépendante du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), de la part d'experts éclairés. En qualité de Président du CSARS, je suis fier de l'engagement du Comité à se tenir à l'avant-plan du contexte changeant du renseignement de sécurité, et à s'y adapter.

Le CSARS s'emploie à assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le SCRS s'acquitte de ses fonctions d'une manière irréprochable et efficace, dans le respect de la loi. Nos études et décisions à l'égard de plaintes sont un moyen important d'assurer aux Canadiens que le SCRS enquête sur les menaces à la sécurité nationale dans le respect des valeurs démocratiques essentielles du Canada.

Au cours des 25 dernières années, les Canadiens ont été témoins de changements importants dans les rapports entre la sécurité de l'État et leurs droits et libertés. J'espère que le présent rapport sur le rendement donne un aperçu des réalisations du CSARS et des défis qu'il a dû relever dans l'exercice de ses activités de programme au cours du dernier exercice. Le CSARS s'emploie à s'assurer que le SCRS est efficace et responsable et nous assumons cette tâche avec un sens profond de responsabilité et d'engagement.

Gary Filmon, C.P., O.M.
Président

# SECTION I – APERÇU

## Raison d'être

L'objectif du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est d'assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.

## Responsabilités

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est un organisme de surveillance indépendant, de petite taille, qui rend compte au Parlement des opérations du Service canadien du renseignement de sécurité. Il a été établi au même moment que celui-ci, en 1984, et il tire ses pouvoirs de la même loi : la *Loi sur le SCRS*. Le bureau du CSARS est situé à Ottawa.

Pour atteindre son objectif, le CSARS exerce deux activités de programme principales. La première consiste à effectuer des études approfondies sur les activités du SCRS afin de vérifier si elles sont conformes à la *Loi sur le SCRS* et aux divers outils d'intervention qui en découlent, ainsi qu'aux instructions du Ministre. La seconde consiste à accueillir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard des activités du Service, et à mener les enquêtes qui s'imposent.

## Résultat stratégique

Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le CSARS vise à obtenir le résultat stratégique suivant :

> Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.

## Architecture des activités de programme

L'ordinogramme qui suit illustre le cadre des activités de programme du CSARS, lequel récapitule les progrès et contribue à l'obtention du résultat stratégique de l'organisme.

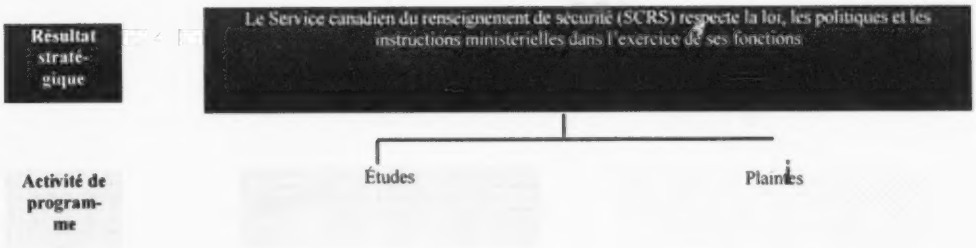


## Sommaire du rendement

### Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars)

| Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
|---|---|---|
| 2,9 | 3,0 | 2,4 |

### Ressources humaines 2008-2009 (ETP)

| Prévues | Réelles | Écart |
|---|---|---|
| 21 | 16 | 5 |

## Sommaire du rendement

<table>
<tr><td colspan="7">Résultat stratégique 1: Le Service canadien du renseignement de sécurité respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs de rendement : Nombre d'études/enquêtes sur les plaintes selon lesquelles les activités du Service étaient conformes à la Loi sur le SCRS, aux instructions ministérielles et à la politique opérationnelle.</td><td colspan="2">Cibles : Aucun incident majeur de non-conformité du SCRS.</td><td colspan="3">Rendement en 2008-2009 : D'après les constatations formulées dans ses études et les résultats de ses enquêtes sur les plaintes, le CSARS n'a constaté aucun incident majeur de non-conformité du SCRS.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Activité de programme</td><td rowspan="2">Dépenses réelles de 2007-2008 (en millions de dollars)</td><td colspan="5">2008-2009 (en millions de dollars)</td></tr>
<tr><td>Budget principal des dépenses</td><td>Dépenses prévues</td><td>Autorisations totales</td><td>Dépenses réelles</td><td>Concordance avec les priorités du gouvernement du Canada</td></tr>
<tr><td>Études</td><td>1,6</td><td>2,0</td><td>2,0</td><td>1,9</td><td>1,5</td><td rowspan="2">Soutien d'un partenariat nord-américain fort et mutuellement avantageux</td></tr>
<tr><td>Plaintes</td><td>1,0</td><td>0,9</td><td>0,9</td><td>1,1</td><td>0,9</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>2,6</td><td>2,9</td><td>2,9</td><td>3,0</td><td>2,4</td><td></td></tr>
<tr><td>Plus : coût des services reçus à titre gracieux</td><td>0,4</td><td>S.O.</td><td>0,3</td><td>0,3</td><td>0,4</td><td></td></tr>
<tr><td>Coût net pour le Comité</td><td>3,0</td><td>S.O.</td><td>3,2</td><td>3,3</td><td>2,8</td><td></td></tr>
</table>

Le CSARS a atteint son résultat stratégique au cours de la période à l'étude. Les dépenses ont diminué en 2008-2009 en raison surtout d'une baisse des frais de fonctionnement, dont des congés d'employés, une réorganisation qui a entraîné une réduction temporaire de l'effectif de recherche et une baisse des frais connexes du Comité dans l'attente de la nomination de nouveaux membres. De plus, des ressources avaient été mises de côté pour le déménagement prévu du bureau du CSARS, qui n'a cependant pas eu lieu.

## Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

| **Priorités opérationnelles** | **Type** | **État** | **Liens avec le résultat stratégique** |
|---|---|---|---|
| Amélioration continue des programmes d'études et de plaintes | Permanent | Atteint | RS1<br>• Le plan de recherches du CSARS reflétait la nouvelle structure du SCRS et la complexité croissante de ses opérations.<br>• La méthode de recherche du CSARS continue d'évoluer et comporte de plus en plus d'exposés et d'entrevues d'employés du SCRS.<br>• Les recherchistes du CSARS ont assisté à des séminaires et à des conférences.<br>• En matière de plaintes, le CSARS a encouragé le SCRS à lui faire des observations touchant sa compétence avant que le Comité décide formellement d'accepter ou non un dossier de plainte. |
| | | | |
| **Priorités en matière de gestion** | **Type** | **État** | **Liens avec le résultat stratégique** |
| Amélioration de la gestion globale | Permanent | Atteint | RS1<br>• Le CSARS a examiné ses conditions d'emploi afin de se conformer aux conventions collectives actuelles régissant les catégories professionnelles de la fonction publique fédérale.<br>• Le CSARS a élaboré une politique interne sur l'utilisation de l'internet.<br>• Le CSARS a élaboré une politique interne sur la sécurité. |

## Analyse des risques

Au cours des dernières années, des réformes ont été apportées aux aspects juridiques et politiques de la collectivité du renseignement de sécurité, ainsi qu'à ses programmes, en raison de l'évolution du contexte de la menace. Le CSARS continue à suivre les échanges et le débat sur les initiatives éventuelles ou en cours du gouvernement, qui pourraient influer sur la nature et la portée de ses études et de ses enquêtes sur les plaintes.

Les constatations et recommandations de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (Commission O'Connor) pourraient avoir des incidences profondes sur le CSARS. Dans son examen de la politique, le juge O'Connor a proposé que la surveillance indépendante et les enquêtes sur les plaintes soient élargies afin d'englober les activités, en matière de sécurité nationale, de l'Agence des services frontaliers du Canada, de Citoyenneté et Immigration, de Transports, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et d'Affaires étrangères et Commerce international. Le juge O'Connor a conclu que la surveillance des activités de ces quatre entités, en matière de sécurité nationale, devait logiquement incomber au CSARS. Si la Commission des plaintes du public contre la GRC est restructurée, elle aura charge de surveiller les activités de l'Agence des services frontaliers du Canada en matière de sécurité nationale.

Le gouvernement a examiné les recommandations du juge O'Connor. Le Ministre a déclaré que le gouvernement attend le rapport de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India (Commission Major) avant de procéder dans ce dossier. Le rapport du juge Major est attendu en 2009.

Le projet de loi visant à créer un comité de parlementaires sur la sécurité nationale est resté en plan par suite de la défaite du gouvernement précédent en 2006. En mars 2009, le député libéral Derek Lee a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire (projet de loi C-352), prônant la création d'un comité de parlementaires sur la sécurité nationale. Si l'on décide de poursuivre cette initiative, son incidence sur le CSARS demeure incertaine, notamment en ce qui touche ses rapports avec le comité proposé et le mandat de chacun.

Transports Canada a amorcé récemment deux initiatives qui pourraient avoir des incidences sur le CSARS. En 2006-2007, il a mis en œuvre le Règlement sur la sûreté du transport maritime et, en juin 2007, le gouvernement du Canada a lancé le programme Protection des passagers. Le SCRS joue un rôle de soutien en siégeant au Groupe consultatif de la protection des passagers et en fournissant des évaluations de sécurité pour les personnes assujetties à ce règlement. En conséquence, ces programmes pourraient entraîner un accroissement du volume des plaintes au CSARS. Au moment de mettre sous presse, l'impact sur les ressources du CSARS était néanmoins limité.

Le CSARS continue de suivre le débat en cours sur l'élargissement éventuel du mandat du SCRS de manière à y inclure la collecte à l'étranger de renseignements extérieurs. Un

élargissement en règle du rôle du SCRS aurait des répercussions majeures sur le CSARS, car celui-ci devrait alors surveiller de toutes nouvelles activités. Le CSARS continue en outre à suivre les débats entourant la législation sur l'accès légal et les efforts en vue de modifier le mode d'interception des communications par les organismes chargés de la police et de la sécurité.

Vu son effectif réduit, le CSARS peine à satisfaire aux exigences des organismes centraux en matière de rapports. Il n'a pas, par exemple, de spécialistes fonctionnels qui assumeraient exclusivement la responsabilité de la gestion des ressources humaines et financières. En conséquence, le CSARS doit de plus en plus miser sur une combinaison d'entrepreneurs externes et d'employés à l'interne, ce qui accapare des ressources qu'il devrait consacrer à ses fonctions essentielles.

## Profil des dépenses

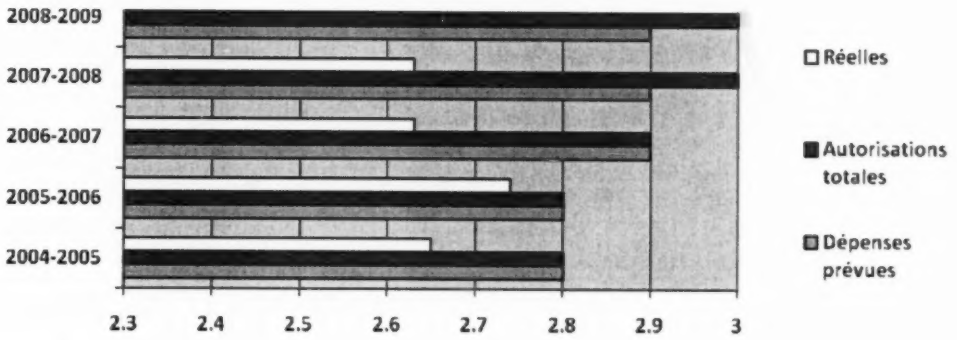


## Crédits votés et législatifs inscrits dans le budget principal des dépenses

| Numéro de crédit des postes législatifs (S) | Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Budget principal des dépenses | Dépenses réelles |
| 30 | Dépenses de fonctionnement | 2,3 | 2,3 | 2,6 | 2,2 |
| (S) | Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 |
| | Total | 2,6 | 2,6 | 2,9 | 2,4 |

Les dépenses réelles du CSARS ont été de 2,399 millions de dollars en 2008-2009. Comme on l'a vu plus haut, elles ont diminué durant cet exercice en raison surtout d'une baisse des frais de fonctionnement (au titre des changements de personnel et des vacances, p. ex.) et de sommes non dépensées qui avaient été mises de côté pour le déménagement prévu du bureau du CSARS.

# SECTION II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Le CSARS vise un seul résultat stratégique, soit que le SCRS respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.

Même si le CSARS ne prône aucun point de vue particulier ni politique précise, ses études et ses décisions concernant les plaintes constituent des instantanés importants du travail accompli par le SCRS – notamment ses examens de la nature et de la portée des menaces et ses indications à savoir si le Service traite ou non les menaces d'une manière appropriée et efficace, et cela, dans les limites de ses pouvoirs et autorisations. Ce résultat est important pour les Canadiens, car il aide à protéger leurs droits fondamentaux et leurs libertés. Le CSARS est la pierre angulaire qui permet d'assurer une reddition de comptes démocratique de l'un des organismes de sécurité les plus puissants de l'État.

La présente section décrit les activités de programme du CSARS et leur apport à l'atteinte du résultat stratégique.

Voici les deux activités de programme que nous examinerons :

- les études;
- les plaintes.

**Activité de programme 1: Études**

| Activité de programme : Études | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars) | | | Ressources humaines 2008-2009 (ETP) | | |
| Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Prévues | Réelles | Écart |
| 2,0 | 1,9 | 1,5 | 14 | 10 | 4 |
| **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Cibles** | **État du rendement** | | **Sommaire du rendement** |
| Amélioration des politiques et procédures opérationnelles du SCRS fondée sur les constatations et les recommandations formulées par le CSARS dans ses études. | Pourcentage des recommandations formulées dans les études du CSARS et acceptées par le SCRS | Acceptation, par le SCRS, de 70 % des recommandations formulées dans les études du CSARS | Atteint en majeure partie | | Le SCRS a accepté la majorité des recommandations du CSARS |
| | Achèvement complet du plan de recherches annuel approuvé | Achèvement de 100 % des études prévues dans le plan de recherches | Atteint en entier | | Le CSARS a achevé sept études |
| | Fréquence des études sur les éléments clés des activités et des opérations du SCRS | Étudier chaque activité clé au moins une fois tous les cinq ans | Atteint en entier | | Le CSARS a visité trois bureaux régionaux et un poste du SCRS |

**Avantages pour les Canadiens**

L'objectif du programme de surveillance est d'étudier les activités du SCRS afin de vérifier si celui-ci exerce ses fonctions de manière appropriée et efficace et conformément à la loi, à la politique et aux instructions du Ministre. Le résultat attendu est d'améliorer le rendement du SCRS suivant les constatations et recommandations formulées par le CSARS dans ses études.

Le point de départ du processus des études est l'approbation d'un plan de recherches pour l'exercice, par le Comité. Les projets qui y sont énoncés et l'attribution des ressources demeurent souples de façon que celui-ci puisse parer aux événements imprévus. Une fois le plan approuvé, des ressources sont affectées à chaque étude prévue. Chacune d'elle requiert généralement des centaines d'heures de travail échelonnées sur plusieurs mois. Les employés qui en ont charge parcourent des milliers de pages de documents du Service, en version papier ou électronique,

interviewent certains de ses employés, posent des questions détaillées et, au besoin, vont visiter un bureau régional ou un poste du SCRS à l'étranger.

Un rapport classifié exposant en détail les résultats de chaque étude, y compris des constatations et des recommandations, est présenté au Comité à l'une de ses réunions mensuelles. Le CSARS remet copie de ses rapports finals au directeur et à l'inspecteur général du SCRS, qui travaille pour le ministre de la Sécurité publique. Il arrive parfois qu'un rapport soit remis directement au Ministre, à sa demande ou si le Comité le juge approprié.

Le programme de recherche du CSARS est conçu de manière à englober un vaste éventail des fonctions du SCRS. De cette façon, le Comité peut gérer les risques inhérents qui découlent du fait qu'il ne peut examiner chaque année qu'un faible pourcentage des activités du Service. Ainsi, sur plusieurs années, le CSARS peut se pencher sur un nombre important d'enquêtes et de fonctions du SCRS. Il doit toujours être prêt à moduler son programme de recherche afin de faire face aux événements imprévus.

En choisissant les études à mener en 2008-2009, le CSARS a tenu compte des événements survenus sur les scènes nationale et mondiale; des questions, priorités et préoccupations soulevées par les Canadiens et le Parlement; de ses études antérieures; de sujets d'intérêt soulevés au fil de ses enquêtes sur les plaintes; ainsi que des activités actuelles et nouvelles du SCRS.

**Analyse du rendement**

Le CSARS a élaboré plusieurs indicateurs du rendement pour les études. L'un d'eux consiste à déterminer si le plan de recherches qu'il approuve en début d'exercice est réalisé en entier. En 2008-2009, le CSARS a entrepris et terminé sept études, dont un rapport présenté au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 54.

De plus, les membres et des cadres supérieurs du CSARS ont visité trois bureaux régionaux du SCRS. Cela leur a permis d'explorer le travail courant des enquêteurs locaux et de s'enquérir des priorités et défis de ces bureaux. Ils ont aussi pu rencontrer des cadres supérieurs du SCRS qui leur ont exposé les problèmes propres à leurs bureaux. Le Comité leur a en outre fait valoir ce qui polarise les efforts et les préoccupations du CSARS. De plus, il a examiné l'un des postes du SCRS à l'étranger. L'objet premier de l'examen de ces postes par le CSARS est d'en surveiller les opérations et le partage d'informations par le Service, dans ce contexte, avec des organismes étrangers et canadiens.

Parmi les autres indicateurs du rendement figurent les suivants : le suivi auprès du SCRS afin de déterminer si celui-ci a donné suite aux recommandations contenues dans les études du CSARS; le nombre et la portée de ces études par rapport aux ressources dont il dispose; la fréquence à laquelle différents volets des opérations du SCRS sont examinés; et les réactions des destinataires des rapports d'étude face à la qualité de ceux-ci.

De plus, le programmes d'études comporte trois sous-activités : la production du rapport annuel et de documents de communication du CSARS, le rayonnement et la liaison. Il est important de

noter que chacune de ces sous-activités bénéficie de l'apport du personnel juridique du CSARS, qui prend part au programme des plaintes.

Le rapport annuel du CSARS au Parlement est le principal moyen d'informer les Canadiens de ses travaux. Autant que le CSARS le puisse et compte tenu des contraintes législatives touchant la sécurité nationale et la vie privée, chaque étude qu'il effectue et chacun des dossiers de plaintes auxquels il donne suite sont résumés dans son rapport annuel. Conformément à l'article 53 de la *Loi sur le SCRS*, le rapport a été présenté au ministre de la Sécurité publique au plus tard le 30 septembre. Selon cette loi, le rapport doit être déposé au Parlement dans les quinze premiers jours de séance suivant sa réception, sauf si le Parlement ne siège pas. En raison du calendrier parlementaire de l'an dernier, le rapport a été présenté en février 2009.

Le rayonnement vise les événements étrangers au gouvernement, tels les exposés que font les membres et les employés du Comité à des séminaires et conférences. Un exemple en est l'allocution prononcée par le président à la conférence internationale des organismes de surveillance du renseignement en octobre 2008, en Nouvelle-Zélande. De plus, le directeur exécutif a fait plusieurs exposés aux étudiants de dernière année à l'Université Carleton.

La liaison vise le maintien de relations constructives au sein du gouvernement, par exemple, avec les comités parlementaires et les commissions d'enquête. Un exemple en est la comparution du directeur exécutif devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur la sécurité publique et nationale en mars 2008.

**Leçons apprises**

La fonction d'examen du CSARS continue d'évoluer parallèlement au contexte sans cesse changeant dans lequel baigne le renseignement de sécurité. À ce titre, le CSARS revoit sans relâche ses méthodes d'examen et ses sources pour s'assurer de comprendre à fond un éventail diversifié d'activités et opérations du SCRS.

**Activité de programme 2 : Plaintes**

| Activité de programme: Plaintes | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars) | | | Ressources humaines 2008-2009 (ETP) | | |
| Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Prévues | Réelles | Écart |
| 0,9 | 1,1 | 0,9 | 7 | 6 | 1 |
| | | | | | |

| **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Cibles** | **État du rendement** | **Sommaire du rendement** |
|---|---|---|---|---|
| Les parties qui font appel au CSARS obtiennent un règlement juste et rapide de leurs plaintes. | Pourcentage des décisions du CSARS, à l'égard de plaintes, confirmées par la Cour fédérale | Confirmation de 100 % des décisions à l'égard de plaintes | Atteint en entier | Toutes les décisions du CSARS à l'égard de plaintes ont été confirmées. |
| | Pourcentage des plaintes à l'égard desquelles le CSARS reconnaît ou non sa compétence dans les 60 jours ouvrables suivant la réception des plaintes par écrit | 85 % de toutes les décisions relatives à la compétence | Atteint en majeure partie | Le CSARS veille à rendre la majorité de ses décisions relatives à la compétence dans les 60 jours suivant la réception des plaintes par écrit. |
| | Pourcentage des plaintes à l'égard desquelles le rapport est présenté dans les deux ans suivant la reconnaissance de compétence. | 85 % de tous les rapports de plainte | Atteint en entier | Le rapport de plainte a été présenté dans les deux ans suivant la reconnaissance de compétence. |

**Avantages pour les Canadiens**

L'objectif du programme des plaintes est d'accueillir les plaintes que des personnes ou des groupes peuvent porter contre le Service, et de mener les enquêtes qui s'imposent. Le CSARS agit à titre de tribunal administratif quasi judiciaire indépendant et il effectue des enquêtes se rapportant :

- aux plaintes « contre des activités du Service », selon la *Loi sur le SCRS*;
- aux plaintes concernant le refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des fournisseurs du gouvernement fédéral;
- aux plaintes dont le CSARS est saisi par la Commission canadienne des droits de la personne et qui ont trait à la sécurité du Canada;
- aux rapports du ministre de la Sécurité publique au sujet de la *Loi sur la citoyenneté*;
- aux plaintes des personnes qui se voient refuser l'accès à un avion en vertu du programme de Transports Canada, appelé Protection des passagers ou des « personnes interdites de vol », et aux plaintes de travailleurs maritimes dont d'habilitation de sécurité a été refusée ou révoquée en vertu du Programme d'habilitation de sécurité en matière de transport maritime, qui visent « des activités » du SCRS.

Presque tous les dossiers de plainte commencent par la présentation d'observations au CSARS, par écrit, en personne ou au téléphone. Le personnel du CSARS y répond rapidement, indiquant en général au plaignant éventuel ce qu'exige la *Loi sur le SCRS* pour qu'une préoccupation devienne une plainte officielle.

Lorsqu'il reçoit une plainte par écrit, le CSARS en fait un examen initial. Si elle ne répond pas à certaines exigences de la loi, il ne reconnaît pas sa compétence. Si le CSARS reconnaît celle-ci, il étudie généralement la plainte lors d'une audience quasi judiciaire que préside un de ses membres, secondé par le personnel juridique. Dans ses enquêtes sur les plaintes, le CSARS a tous les pouvoirs d'une cour supérieure et il a accès à toute information que le SCRS a en main, sauf les documents confidentiels du Cabinet.

Un plaignant a le droit d'être représenté par un avocat et de formuler des observations au Comité. Une audience préliminaire peut être tenue pour arrêter une procédure, de concert avec le plaignant ou son avocat, ou avec les deux. L'avocat du CSARS fournit des avis juridiques concernant la procédure et les questions de fond et il contre-interroge aussi les témoins du SCRS si, pour des raisons liées à la sécurité nationale, ceux-ci doivent être entendus à huis clos, *ex parte* (c.-à-d. en l'absence du plaignant).

Une fois l'audience terminée, le plaignant est informé de la décision du CSARS par un document dont est expurgée toute information ayant des incidences sur le plan de la sécurité nationale. Selon le type de plainte, le CSARS remet aussi un rapport comprenant des constatations et des recommandations au ministre de la Sécurité publique, au directeur du SCRS et, dans les cas de

refus d'habilitations de sécurité, au sous-ministre du ministère fédéral en cause. Des résumés de ces rapports, revus de manière à protéger la sécurité nationale et la vie privée des plaignants, sont également inclus dans le rapport annuel du CSARS au Parlement.

**Analyse du rendement**

Le nombre de plaintes que le Comité reçoit au cours d'un exercice donné échappe à son emprise. Ce nombre ainsi que la complexité et le caractère délicat de chacun de ces dossiers, de même que les changements de personnel et la nomination de nouveaux membres, peuvent influer grandement sur la capacité du CSARS à s'acquitter de son mandat. En 2008-2009, on a recensé 30 plaintes nouvelles, contre 32 en 2007-2008. Au cours du dernier exercice, le CSARS a présenté un rapport de plainte.

Un indicateur de l'efficacité du programme est que le gouvernement ne soumette pas les décisions du Comité à l'examen de la Cour fédérale. En 2008-2009, ce ne fut le cas d'aucune décision. Le CSARS a aussi adopté pour norme d'accuser officiellement réception, dans les sept jours, de toute plainte reçue par écrit. De plus, dans un délai de 60 jours, tout dossier de plainte officielle doit être réglé à la satisfaction du plaignant, être rejeté comme étant hors de la compétence du CSARS ou faire l'objet d'une enquête de celui-ci.

**Leçons apprises**

Au cours de la période à l'étude, le Comité a traité des dossiers de plus en plus complexes en ce qui concerne la compétence et il a dû faire face à des changements dans sa composition. Néanmoins, le CSARS s'efforce toujours de veiller à ce que les parties qui font appel à lui obtiennent un règlement juste et rapide de leurs plaintes.

## SECTION III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### Principales données financières

(en dollars)

| **État condensé de la situation financière**<br>Au 31 mars 2009 | **Variation en %** | **2009** | **2008** |
|---|---|---|---|
| ACTIFS | | | |
| Actifs | -40 % | 68 565 | 113 370 |
| **Total des actifs** | **-40 %** | **68 565** | **113 370** |
| PASSIFS ET AVOIR DU CANADA | | | |
| Passifs | 52 % | 912 720 | 599 856 |
| Avoir du Canada | 74 % | (844 155) | (486 486) |
| **Total des passifs et de l'avoir du Canada** | **-40 %** | **68 565** | **113 370** |

(en milliers de dollars)

| **État condensé des résultats**<br>Pour l'exercice clos le 31 mars 2009 | **Variation en %** | **2009** | **2008** |
|---|---|---|---|
| CHARGES | 6 % | 2 826 193 | 2 994 789 |
| **COÛT DE FONCTIONNEMENT NET** | **6 %** | **2 826 193** | **2 994 789** |

De plus amples renseignements sur les états financiers du CSARS sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.sirc-csars.gc.ca.

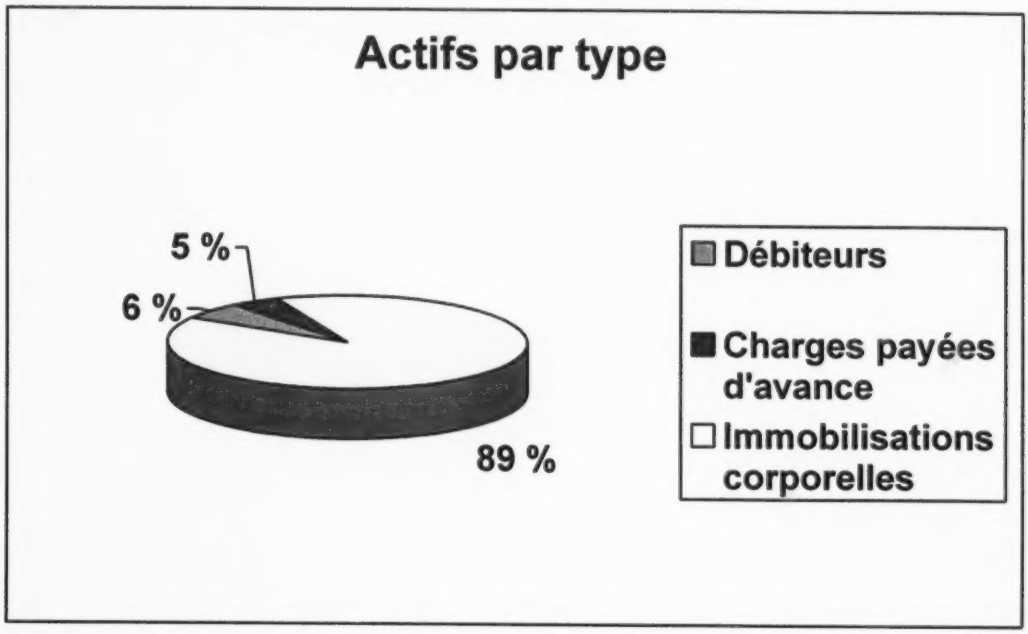


Le total des actifs était de 68 565 $ à la fin de 2008-2009, soit une baisse de 44 805 $ (40 %) sur l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles représentent la majeure partie des actifs du CSARS, soit 61 501 $ ou 89 % des actifs.

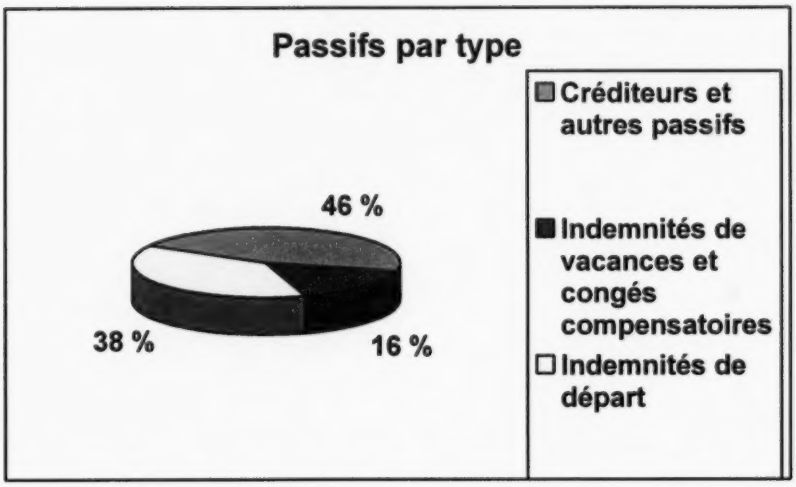


Le total des passifs était de 912 720 $ à la fin de 2008-2009, soit une baisse de 312 864 $ (52 %) sur le total des passifs de 599 856 $ pour l'exercice précédent. La hausse est attribuable principalement à l'établissement, en fin d'exercice, de comptes créditeurs pour les postes salariaux tels le régime d'avantages sociaux, la rémunération au rendement et la négociation collective. Les créditeurs représentaient 46 % du total des passifs, tandis que les indemnités de cessation d'emploi atteignaient 415 851 $ (38 %).

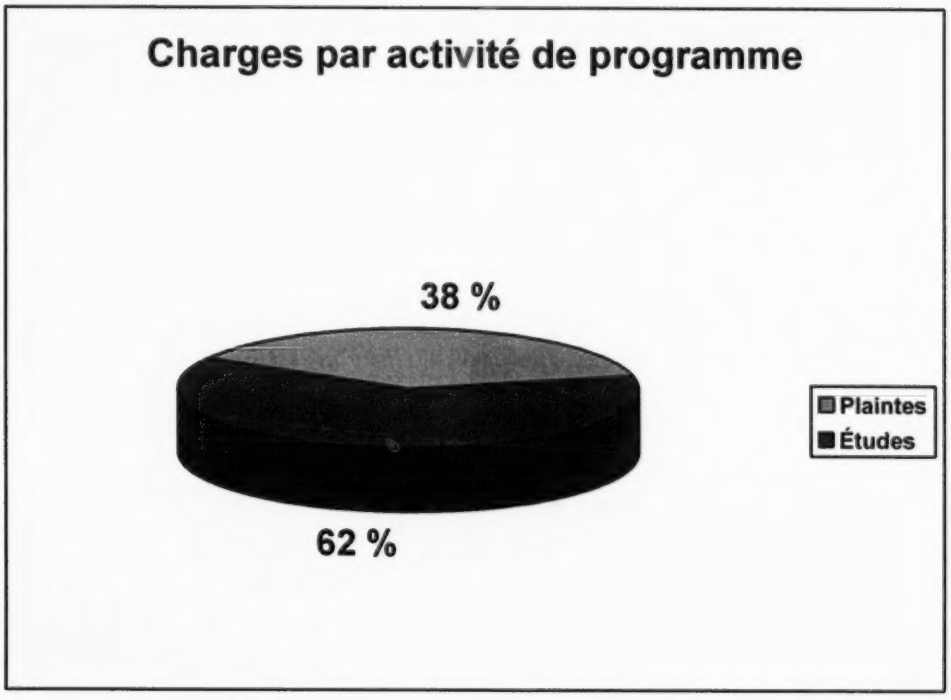


Le CSARS a deux activités de programme principales qui ont trait à son résultat stratégique. La première consiste à effectuer des études visant à vérifier si le SCRS exerce ses fonctions conformément à la loi, à la politique et aux instructions du Ministre. La seconde consiste à accueillir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard d'activités du Service et à mener les enquêtes qui s'imposent. Les activités de programme ont engendré les dépenses suivantes : 1 755 163 $ (62 %) au titre des études et 1 071 030 $ (38 %), au titre des plaintes.

# SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

## Coordonnées du Comité

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
B.P. 2430, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

Téléphone : (613) 990-8441
Télécopieur : (613) 990-5230
Internet : www.sirc-csars.gc.ca
Courriel : ellardm@sirc-csars.gc.ca

## Loi administrée

*Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*